



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2018

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2018

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| Rapport de la direction | 1 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 3 |
| Bilan consolidé | 5 |
| Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés | 6 |
| Flux de trésorerie consolidés | 8 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés | 9 |
| Renseignements supplémentaires : | |
| Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés | |
| Fonds des programmes..... | 24 |
| Fonds des rentes viagères..... | 25 |
| Fonds de capitalisation..... | 26 |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2018. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2020.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion des placements au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction (suite)

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité d'audit, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité d'audit rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2018, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 19,2 % des opérations du fonds ou plus de 2 mois d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 3 300 000 \$ au soutien des programmes, soit l'équivalent de 23,3 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 22 087 905 \$, soit plus de six fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un surplus de 317 544 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2018 par Consultation Aon inc., a diminué de 1 229 371 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 85 % de la provision pour prestations futures.



André Dufour

Président

 

Richard Veenstra

Directeur général

Vincent Dostie

Trésorier

Montréal, Canada
Le 15 mai 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.F.N.C.R.C. /s.r.l.¹

Le 22 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Bilan consolidé

| 31 décembre | | | | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | Fonds des programmes | Fonds des rentes viagères | Fonds de capitalisation | Total | Total |
| Actif | | | | | |
| Encaisse | 1 164 118 \$ | – \$ | – \$ | 1 164 118 \$ | 1 899 337 \$ |
| Débiteurs | 91 183 | 400 | – | 91 583 | 114 770 |
| Avances interfonds à recevoir* | 5 115* | – | 1 932 206* | – | – |
| Frais payés d'avance | 118 839 | – | – | 118 839 | 116 312 |
| Autres actifs | 14 670 | – | – | 14 670 | 16 076 |
| | 1 393 925 | 400 | 1 932 206 | 1 389 210 | 2 146 495 |
| Placements (note 3) | 3 780 906 | 20 281 468 | 20 607 199 | 44 669 573 | 48 361 261 |
| Immobilisations (note 4) | 122 770 | – | – | 122 770 | 93 254 |
| | 5 297 601 \$ | 20 281 868 \$ | 22 539 405 \$ | 46 181 553 \$ | 50 601 010 \$ |
| Passif | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 537 756 \$ | 422 000 \$ | – \$ | 959 756 \$ | 934 866 \$ |
| Avances interfonds à payer* | – | 1 937 321* | – | – | – |
| Contributions des gouvernements reportées (note 5) | 1 592 420 | – | – | 1 592 420 | 2 738 918 |
| Contributions du public et d'organismes reportées (note 5) | 323 358 | – | 451 500 | 774 858 | 781 228 |
| | 2 453 534 | 2 359 321 | 451 500 | 3 327 034 | 4 455 012 |
| Provision pour prestations futures (note 6) | – | 17 922 547 | – | 17 922 547 | 19 151 918 |
| | 2 453 534 | 20 281 868 | 451 500 | 21 249 581 | 23 606 930 |
| Engagements (note 14) | | | | | |
| Solde de fonds | | | | | |
| Investi en immobilisations | 122 770 | – | – | 122 770 | 93 254 |
| Affecté en permanence (note 7) | – | – | 6 927 270 | 6 927 270 | 7 198 380 |
| Affecté par la direction | – | – | 15 160 635 | 15 160 635 | 16 968 517 |
| Disponible | 2 721 297 | – | – | 2 721 297 | 2 733 929 |
| | 2 844 067 | – | 22 087 905 | 24 931 972 | 26 994 080 |
| | 5 297 601 \$ | 20 281 868 \$ | 22 539 405 \$ | 46 181 553 \$ | 50 601 010 \$ |

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

| Exercice terminé le 31 décembre | | | | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|--------------------|
| | Fonds des programmes | Fonds des rentes viagères | Fonds de capitalisation | Total | Total |
| Produits | | | | | |
| Gouvernement canadien | 6 977 527 \$ | – \$ | – \$ | 6 977 527 \$ | 6 043 396 \$ |
| Gouvernement québécois | 73 468 | – | – | 73 468 | 194 312 |
| Public et organismes : | | | | | |
| Dons | 3 882 841 | – | 140 418 | 4 023 259 | 2 232 048 |
| Legs | – | – | 1 275 284 | 1 275 284 | 1 047 510 |
| Placements (note 8) | (25 487) | 313 809 | (210 586) | 77 736 | 3 464 368 |
| Rentes souscrites | – | 1 216 605 | – | 1 216 605 | 2 202 404 |
| | 10 908 349 | 1 530 414 | 1 205 116 | 13 643 879 | 15 184 038 |
| Charges (note 9) | | | | | |
| Programmes (note 10) | 11 964 197 | – | – | 11 964 197 | 10 958 170 |
| Promotion et communication | 1 365 455 | 121 661 | 141 571 | 1 628 687 | 1 341 036 |
| Administration | 861 813 | 100 441 | 119 610 | 1 081 864 | 997 270 |
| Primes d'assurance vie | – | – | 40 471 | 40 471 | 48 336 |
| Prestations aux titulaires de contrats | – | 2 220 139 | – | 2 220 139 | 2 208 440 |
| Variation de la provision pour prestations futures (note 6) | – | (1 017 371) | – | (1 017 371) | 57 790 |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie (note 6) | – | (212 000) | – | (212 000) | – |
| | 14 191 465 | 1 212 870 | 301 652 | 15 705 987 | 15 611 042 |
| (Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges | (3 283 116) | 317 544 | 903 464 | (2 062 108) | (427 004) |
| Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation | – | (317 544) | 317 544 | – | – |
| Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice | 3 300 000 | – | (3 300 000) | – | – |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | 16 884 \$ | – \$ | (2 078 992)\$ | (2 062 108)\$ | (427 004)\$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

| Exercice terminé le 31 décembre | | | | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | Fonds des programmes | Fonds des rentes viagères | Fonds de capitalisation | Total | Total |
| Solde reporté de la page précédente | 16 884 \$ | – \$ | (2 078 992)\$ | (2 062 108)\$ | (427 004)\$ |
| Solde de fonds au début | 2 827 183 | – | 24 166 897 | 26 994 080 | 27 421 084 |
| Solde de fonds à la fin | 2 844 067 \$ | – \$ | 22 087 905 \$ | 24 931 972 \$ | 26 994 080 \$ |
| Composé de : | | | | | |
| Solde de fonds investi en immobilisations | 122 770 \$ | – \$ | – \$ | 122 770 \$ | 93 254 \$ |
| Solde de fonds affecté en permanence (note 7) | – | – | 6 927 270 | 6 927 270 | 7 198 380 |
| Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes | – | – | 15 160 635 | 15 160 635 | 16 968 517 |
| Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes | 2 721 297 | – | – | 2 721 297 | 2 733 929 |
| | 2 844 067 \$ | – \$ | 22 087 905 \$ | 24 931 972 \$ | 26 994 080 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Flux de trésorerie consolidés

| Exercice terminé le 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Fonds des programmes : | | |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (3 283 116)\$ | (4 029 651)\$ |
| Éléments sans incidence sur les liquidités : | | |
| Amortissement des immobilisations | 49 378 | 41 860 |
| Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements | 131 764 | (262 615) |
| Variation nette des contributions reportées | (1 152 868) | 377 494 |
| Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif | 434 129 | (605 862) |
| | (3 820 713) | (4 478 774) |
| Fonds des rentes viagères : | | |
| Excédent des produits sur les charges | 317 544 | 275 063 |
| Éléments sans incidence sur les liquidités : | | |
| Variation de la provision pour prestations futures | (1 017 371) | 57 790 |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie | (212 000) | – |
| Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements | 234 890 | (133 984) |
| Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif | 1 552 581 | 608 764 |
| | 875 644 | 807 633 |
| Fonds de capitalisation : | | |
| Excédent des produits sur les charges | 903 464 | 3 327 584 |
| Élément sans incidence sur les liquidités : | | |
| Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements | 559 126 | (2 091 723) |
| Variation nette des contributions reportées | – | 451 500 |
| Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif | (1 939 754) | (64 563) |
| | (477 164) | 1 622 798 |
| | (3 422 233) | (2 048 343) |
| Activités d'investissement | | |
| Fonds des programmes : | | |
| Acquisition nette de placements | (135 612) | (408 884) |
| Acquisition d'immobilisations | (78 894) | (38 552) |
| Fonds des rentes viagères : | | |
| Acquisition nette de placements | (558 100) | (532 570) |
| Fonds de capitalisation : | | |
| Cession nette de placements | 3 459 620 | 2 147 139 |
| | 2 687 014 | 1 167 133 |
| Diminution nette de l'encaisse | (735 219) | (881 210) |
| Encaisse au début | 1 899 337 | 2 780 547 |
| Encaisse à la fin | 1 164 118 \$ | 1 899 337 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducative, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui sont exécutées conjointement avec des partenaires non gouvernementaux locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2018, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abri |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

c) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits de placements.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements du fonds des programmes et du fonds de capitalisation sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

| | Taux |
|--------------------------------------|---------------|
| Mobilier et équipement | 20 % |
| Équipement informatique et logiciels | 30 % |
| Améliorations locatives | Durée du bail |

e) Constatation des produits

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

Fonds des programmes

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus et si leur encaissement est raisonnablement assuré.

Fonds des rentes viagères

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères et sont comptabilisés en vertu des méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

e) Constatation des produits (*suite*)

Fonds de capitalisation

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

f) Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres du conseil d'administration de la Fondation et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

Cependant, les apports sous forme de services rendus par des experts non rémunérés pour leur travail dans les programmes internationaux sont comptabilisés à leur juste valeur estimative et sont constatés aux produits et aux charges.

g) Constatation des charges relatives aux programmes

Les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions, l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

h) Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- la masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- les charges liées aux ressources physiques (fournitures, matériel et logiciels informatiques, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

i) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

| | 2018 | 2017 |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|
| | Juste valeur | Juste valeur |
| Répartition par catégorie de titres : | | |
| Dépôts et billets à court terme | 522 579 \$ | 1 419 757 \$ |
| Titres à revenus fixes* | 24 648 020 | 23 844 338 |
| Titres de participation | 19 342 782 | 22 923 547 |
| Revenus courus | 156 192 | 173 619 |
| | 44 669 573 \$ | 48 361 261 \$ |
| Répartition géographique : | | |
| Titres canadiens | 34 839 364 \$ | 37 754 329 \$ |
| Titres étrangers | 9 830 209 | 10 606 932 |
| | 44 669 573 \$ | 48 361 261 \$ |

* Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct et sont composés uniquement de dépôts et billets à court terme et de titres à revenus fixes.

Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2018 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée moyenne de 6,4 ans (6,6 ans au 31 décembre 2017) et un taux de rendement moyen prévu de 2,9 % (2,7 % en 2017).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2018

4. Immobilisations

| | 2018 | | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|-------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Mobilier et équipement | 187 060 \$ | 174 648 \$ | 12 412 \$ |
| Équipement informatique et logiciels | 564 888 | 469 713 | 95 175 |
| Améliorations locatives | 385 405 | 370 222 | 15 183 |
| | 1 137 353 \$ | 1 014 583 \$ | 122 770 \$ |

L'amortissement de l'exercice est de 49 378 \$ (41 860 \$ en 2017).

| | 2017 | | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Mobilier et équipement | 227 614 \$ | 208 707 \$ | 18 907 \$ |
| Équipement informatique et logiciels | 533 976 | 477 061 | 56 915 |
| Améliorations locatives | 385 405 | 367 973 | 17 432 |
| | 1 146 995 \$ | 1 053 741 \$ | 93 254 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2018

5. Contributions des gouvernements reportées et contributions du public et d'organismes reportées

Les contributions des gouvernements reportées se détaillent comme suit :

| | 2018 | 2017 |
|---|--------------|--------------|
| Contributions reportées de l'exercice précédent | 2 738 918 \$ | 2 358 976 \$ |
| Contributions reçues au cours de l'exercice | 5 904 497 | 6 617 650 |
| | 8 643 415 | 8 976 626 |
| Contributions constatées comme produits de l'exercice | (7 050 995) | (6 237 708) |
| Contributions reportées à l'exercice suivant | 1 592 420 \$ | 2 738 918 \$ |

Elles se répartissent comme suit :

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Projet d'innovation et mobilisation pour la sécurité alimentaire (IMSA) au Burkina Faso, en Bolivie et au Pérou | 402 146 \$ | 1 362 585 \$ |
| Projet de santé maternelle et infantile (PROSAMI) en Haïti | 1 007 171 | 1 245 717 |
| Projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun | 156 273 | 130 616 |
| Programme Québec sans frontières | 23 876 | — |
| Projet d'équité sociale au Burkina Faso | 2 954 | — |
| | 1 592 420 \$ | 2 738 918 \$ |

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

| | 2018 | 2017 |
|---|-------------|-------------|
| Contributions reportées de l'exercice précédent | 781 228 \$ | 332 176 \$ |
| Contributions reçues au cours de l'exercice | 3 876 471 | 2 602 561 |
| | 4 657 699 | 2 934 737 |
| Contributions constatées comme produits de l'exercice | (3 882 841) | (2 153 509) |
| Contributions reportées à l'exercice suivant | 774 858 \$ | 781 228 \$ |

Elles se répartissent comme suit :

| | | |
|--------------------------------|------------|------------|
| Projets à l'international | 142 900 \$ | 115 809 \$ |
| Projets au Québec | 175 000 | 195 000 |
| Fonds Gilberte Falardeau | 451 500 | 451 500 |
| Autres dons affectés et dépôts | 5 458 | 18 919 |
| | 774 858 \$ | 781 228 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2018

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation nette de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| Variation de la provision : | | |
| Affaires nouvelles | 826 793 \$ | 1 707 790 \$ |
| Affaires en vigueur | (1 844 164) | (1 650 000) |
| | (1 017 371) | 57 790 |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie | (212 000) | – |
| Variation nette de l'exercice | (1 229 371) | 57 790 |
| Solde de la provision au début | 19 151 918 | 19 094 128 |
| Solde de la provision à la fin | 17 922 547 \$ | 19 151 918 \$ |

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2018. La marge pour écarts défavorables a été évaluée à 1 537 854 \$ par les actuaires indépendants.

Les opérations se rapportant à ces contrats de rentes viagères étant les seules activités du fonds des rentes viagères, les placements du fonds représentent la totalité des actifs auxquels est adossée la provision pour prestations futures. Ces placements sont investis distinctement selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. La politique de placements et la composition du portefeuille tiennent compte des besoins estimatifs de liquidités futures pour rencontrer les obligations du fonds des rentes viagères et des risques liés à ce passif adossé à l'actif. Le portefeuille comprend des valeurs comportant les caractéristiques similaires à celles du passif.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2018

7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Fonds commémoratif Carmen Bordeleau | 2 964 754 \$ | 3 085 039 \$ |
| Fonds Jeanne | 1 086 487 | 1 130 569 |
| Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet | 741 305 | 771 380 |
| Fonds Serkmet | 608 778 | 623 541 |
| Fonds commémoratif Eugène Beauregard | 555 785 | 578 334 |
| Fonds D ^r Dag Munro et Micheline Groleau | 477 750 | 497 133 |
| Fonds commémoratif Cécile Moussali | 155 401 | 161 700 |
| Fonds commémoratif Claire Langlois | 134 020 | 139 457 |
| Fonds commémoratif Maurice Picory | 115 198 | 119 873 |
| Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal | 87 792 | 91 354 |
| | 6 927 270 \$ | 7 198 380 \$ |

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2018, les montants originaux affectés par des donateurs totalisent 4 620 005 \$ (4 620 005 \$ au 31 décembre 2017).

8. Produits de placements

| | 2018 | 2017 |
|---|------------------|---------------------|
| Intérêts et dividendes | 1 229 781 \$ | 1 188 256 \$ |
| (Diminution) augmentation de la juste valeur | (925 780) | 2 488 322 |
| | 304 001 | 3 676 578 |
| Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance | (226 265) | (212 210) |
| | 77 736 \$ | 3 464 368 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2018

9. Ventilation des charges du fonds des programmes

| 2018 | | | |
|------------------------------------|---------------|----------------------------|----------------|
| | Programmes | Promotion et communication | Administration |
| Total avant répartition | 11 537 624 \$ | 1 354 043 \$ | 1 299 798 \$ |
| Répartition des charges communes : | | | |
| Masse salariale administrative | 120 683 | 143 080 | (263 763) |
| Services et autres consommables | 18 717 | 31 945 | (50 662) |
| Ressources physiques | 56 645 | 66 915 | (123 560) |
| | 196 045 | 241 940 | (437 985) |
| | 11 733 669 | 1 595 983 | 861 813 |
| Frais d'engagement du public | 230 528 | (230 528) | – |
| Total après répartition | 11 964 197 \$ | 1 365 455 \$ | 861 813 \$ |
| 2017 | | | |
| | Programmes | Promotion et communication | Administration |
| Total avant répartition | 10 391 126 \$ | 1 107 304 \$ | 1 245 264 \$ |
| Répartition des charges communes : | | | |
| Masse salariale administrative | 146 378 | 150 179 | (296 557) |
| Services et autres consommables | 17 990 | 34 918 | (52 908) |
| Ressources physiques | 52 732 | 65 734 | (118 466) |
| | 217 100 | 250 831 | (467 931) |
| | 10 608 226 | 1 358 135 | 777 333 |
| Frais d'engagement du public | 349 944 | (349 944) | – |
| Total après répartition | 10 958 170 \$ | 1 008 191 \$ | 777 333 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2018

10. Programmes

| | 2018 | | | 2017 | |
|--|---------------------------|----------------------|------------------|---------------|---------------|
| | Programmes internationaux | Programmes au Québec | Aide humanitaire | Total | Total |
| Contributions | 7 294 302 \$ | 1 268 473 \$ | 906 662 \$ | 9 469 437 \$ | 8 510 993 \$ |
| Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires | 619 463 | 154 938 | 47 944 | 822 345 | 778 578 |
| Engagement du public | 225 873 | 35 115 | – | 260 988 | 406 104 |
| Suivi et accompagnement | 981 494 | 263 180 | 166 753 | 1 411 427 | 1 262 495 |
| | 9 121 132 \$ | 1 721 706 \$ | 1 121 359 \$ | 11 964 197 \$ | 10 958 170 \$ |

11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2018, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 2 974 632 \$ (3 062 132 \$ au 31 décembre 2017) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2018, la valeur de ces biens s'élève à 215 600 \$ (231 272 \$ au 31 décembre 2017).

13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2018, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 123 665 \$ (111 341 \$ en 2017).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2018

14. Engagements

Programmes

Les programmes favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2018 sont les suivants :

| | |
|------|---------------------|
| 2019 | 4 695 638 \$ |
| 2020 | 1 558 105 |
| 2021 | 628 241 |
| | 6 881 984 \$ |

Une partie importante du financement des programmes internationaux provient du gouvernement canadien. Une entente de financement a été conclue avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le projet IMSA pour les années 2015 à 2020, une pour le projet PROSAMI pour les années 2017 à 2020 et une autre pour le projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun pour les années 2018 à 2019. Les engagements reliés à ces projets, inclus dans le total ci-dessus, sont de 4 951 841 \$ dont 3 945 852 \$ seront payés par AMC.

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs minimalement jusqu'au 30 septembre 2020 et par des contrats de location d'équipement échéant jusqu'en novembre 2023, ce qui représente des engagements minimaux répartis comme suit :

| | |
|------|-------------------|
| 2019 | 85 295 \$ |
| 2020 | 66 876 |
| 2021 | 12 087 |
| 2022 | 12 087 |
| 2023 | 9 066 |
| | 185 411 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2018

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de la détention d'actions et de participation dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des programmes

| Exercice terminé le 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits | | |
| Gouvernement canadien | 6 977 527 \$ | 6 043 396 \$ |
| Gouvernement québécois | 73 468 | 194 312 |
| Dons | 3 882 841 | 2 153 509 |
| Placements | (25 487) | 322 826 |
| | 10 908 349 | 8 714 043 |
| Charges | | |
| Programmes | 11 964 197 | 10 958 170 |
| Promotion et communication | 1 365 455 | 1 008 191 |
| Administration | 861 813 | 777 333 |
| | 14 191 465 | 12 743 694 |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (3 283 116) | (4 029 651) |
| Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice | 3 300 000 | 4 045 000 |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | 16 884 | 15 349 |
| Solde de fonds au début | 2 827 183 | 2 811 834 |
| Solde de fonds à la fin | 2 844 067 \$ | 2 827 183 \$ |
| | | |
| Composé de : | | |
| Solde de fonds investi en immobilisations | 122 770 \$ | 93 254 \$ |
| Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes | 2 721 297 | 2 733 929 |
| | 2 844 067 \$ | 2 827 183 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des rentes viagères

| Exercice terminé le 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|------------------|------------------|
| Produits | | |
| Rentes souscrites | 1 216 605 \$ | 2 202 404 \$ |
| Placements | 313 809 | 657 119 |
| | 1 530 414 | 2 859 523 |
| Charges | | |
| Prestations aux titulaires de contrats | 2 220 139 | 2 208 440 |
| Variation de la provision pour prestations futures | (1 017 371) | 57 790 |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie | (212 000) | – |
| Promotion et communication | 121 661 | 220 240 |
| Administration | 100 441 | 97 990 |
| | 1 212 870 | 2 584 460 |
| Excédent des produits sur les charges | 317 544 | 275 063 |
| Virement de l'excédent de l'exercice au fonds de capitalisation | (317 544) | (275 063) |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | – | – |
| Solde de fonds au début | – | – |
| Solde de fonds à la fin | – \$ | – \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds de capitalisation

| Exercice terminé le 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|----------------------|
| Produits | | |
| Legs | 1 275 284 \$ | 1 047 510 \$ |
| Dons | 140 418 | 78 539 |
| Placements | (210 586) | 2 484 423 |
| | 1 205 116 | 3 610 472 |
| Charges | | |
| Promotion et communication | 141 571 | 112 605 |
| Administration | 119 610 | 121 947 |
| Primes d'assurance vie | 40 471 | 48 336 |
| | 301 652 | 282 888 |
| Excédent des produits sur les charges | 903 464 | 3 327 584 |
| Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères | 317 544 | 275 063 |
| Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice | (3 300 000) | (4 045 000) |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | (2 078 992) | (442 353) |
| Solde de fonds au début | 24 166 897 | 24 609 250 |
| Solde de fonds à la fin | 22 087 905 \$ | 24 166 897 \$ |
| Composé de : | | |
| Solde de fonds affecté en permanence | 6 927 270 \$ | 7 198 380 \$ |
| Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes | 15 160 635 | 16 968 517 |
| | 22 087 905 \$ | 24 166 897 \$ |